

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-04-043

Objet : Budget annexe des équipements touristiques : affectation des résultats 2021

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire

Je vous rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2021 de ce budget annexe :

- un résultat de fonctionnement de 0 €
- un excédent d'investissement de 529 544.16 €

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 0 €
- un excédent d'investissement de 1 831 077.91 €.

Je vous propose de reporter les résultats ci-dessus ainsi qu'il suit :

- ❖ report de la somme de 1 831 077.91 € en excédent de la section d'investissement au compte 001.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

ID : 073-217303064-20220407-22_04_043-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 mars 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 mars 2022,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de reporter les résultats du budget annexe des équipements touristiques 2021 de la manière suivante :

❖ report de la somme de 1 831 077.91 € en excédent de la section d'investissement au compte 001.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022

Valloire, le 15/04/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

